

POSEI France

Année de réalisation 2023

SYNTHESE

du Rapport Annuel d'Exécution

Synthèse du Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2023
Données actualisées par rapport à la version provisoire de septembre 2024. La version définitive sera produite en février 2025.

Novembre 2024

SOMMAIRE

1	L'EXECUTION FINANCIERE GLOBALE DU POSEI FRANCE 2023	4
1.1	Exécution financière du FEAGA	4
1.2	Fiche financière du POSEI	5
1.3	Bilan par DOM	6
2	BILAN DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	8
2.1	Mesure 1 : Actions transversales	8
2.2	Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane	8
2.3	Mesure 3 : Actions en faveur de la filière Cannes, Sucre et Rhum	10
2.4	Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification	12
2.5	Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales	14
2.6	Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement	16

Tableaux de données

Tableau 1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2023 - Tous DOM	5
Tableau 2 - Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2023 par mesure et par DOM (exercice FEAGA 2024)	6
Tableau 3 - Exécution financière de l'assistance technique pour la campagne POSEI 2023 Erreur ! Signet non défini.	
Tableau 5 - Exécution financière de la mesure banane, tous DOM en 2023	8
Tableau 6 - Exécution financière de la mesure canne-sucre-rhum tous DOM en 2023	10
Tableau 7 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification, tous DOM en 2023	12
Tableau 8 - Indicateurs de mise en œuvre de la mesure Productions végétales de diversification, tous DOM en 2023	13
Tableau 8 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions animales, tous DOM en 2023	14

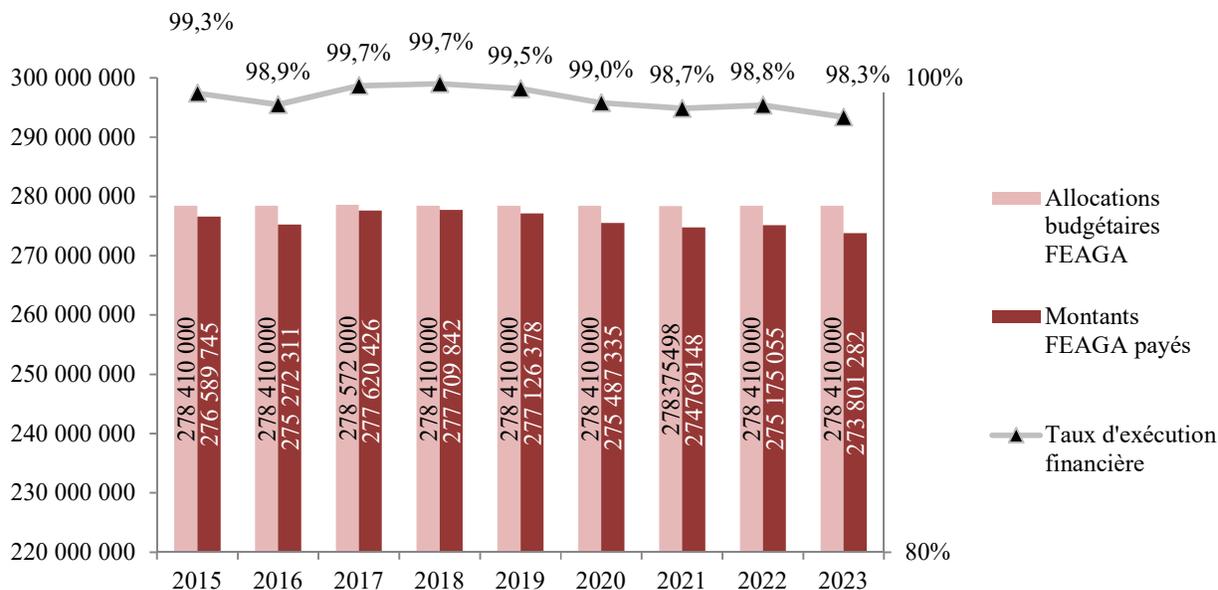
Figures

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2015 à 2023, budget communautaire, en euros	4
Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2023 dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM	5
Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2023, par DOM et par groupe de mesures régionalisées (Euros)	7
Figure 4 - Evolution des surfaces et productions de banane entre 2015 et 2023 en indice	9
Figure 5 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum dans les DOM entre 2015-2023, en indice	11

1 L'exécution financière globale du POSEI France 2023

1.1 Exécution financière du FEAGA

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2015 à 2023, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP – hors RDF

Le montant total des paiements de l'exercice FEAGA 2024 (du 16/10/2023 et 15/10/2024) est de 326 926 990 €, dont 273 801 282 € sur crédits FEAGA et 53 125 708 € sur crédits nationaux (« CIOM »). Le taux d'exécution FEAGA atteint 98,3%, et le taux d'exécution financière global (intégrant le budget FEAGA et CIOM) atteint 97,2%. Le montant payé sur l'exercice FEAGA 2024 est en baisse de 1% par rapport à l'exercice FEAGA 2023 (sous réserve de corrections ultérieures).

1.2 Fiche financière du POSEI

EF2

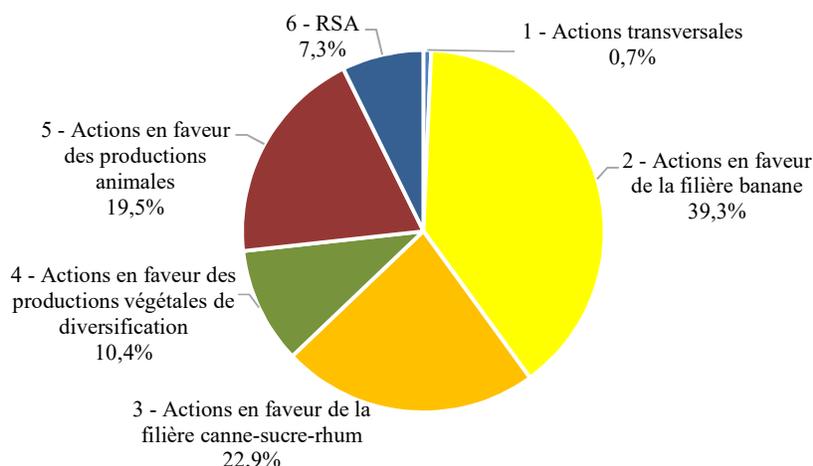
Tableau 1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2023 - Tous DOM

Intitulés des mesures	Fiche financière modifiée (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution (1)	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
MFPA - Actions transversales	2 258 706 €	2 238 626 €	99,1%			2 238 626,35
- assistance technique		669 953 €				669 953
- réseaux de références		508 636 €				508 636 €
- structuration des filières agricoles mahoraises		31 366 €				31 366 €
- animation et gestion des filières (hors Mayotte)		1 028 671 €				1 028 671 €
MFPA – Actions en faveur de la filière banane	128 578 245 €	128 578 244 €	100,0%			128 578 244 €
MFPA - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74 860 000 €	74 774 129 €	99,9%			74 774 129 €
MFPA - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane et Div. vég Mayotte)	15 200 613 €	15 166 812 €	99,8%	19 850 000 €	18 702 993 €	33 869 805 €
- Aides surfaciques Mayotte	2 500 000 €	2 466 199 €	98,6%			2 466 199 €
MFPA – Actions en faveur des productions animales	30 612 436 €	29 226 234 €	95,5%	37 960 000 €	34 422 716 €	63 648 950 €
- primes animales		9 313 798 €			2 529 748 €	11 843 546 €
- structuration de l'élevage		18 912 436 €			30 893 789 €	49 806 225 €
- importation d'animaux vivants		1 000 000 €			999 179 €	1 999 179 €
Sous-total MFPA	251 510 000 €	249 984 045 €	99,4%	57 810 000 €	53 125 708 €	303 109 754 €
RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26 900 000 €	23 817 236 €	88,5%			23 817 236 €
Total POSEI France	278 410 000 €	273 801 282 €	98,3%	57 810 000 €	53 125 708 €	326 926 990 €

NB : Les montants relatifs à l'assistance technique, aux importations d'animaux vivants et le Régime Spécifique d'Approvisionnement, versées au fil de l'eau, incluent des aides POSEI 2023 et POSEI 2024.

1 : Le taux d'exécution est calculé par rapport aux allocations FEAGA et aux montants payés, hors complément national

Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2023 dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM



Sources : ODEADOM, ASP

1.3 Bilan par DOM

EF3

Tableau 2 - Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2023 par mesure et par DOM (exercice FEAGA 2024)

Montants en Euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Tous DOM
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales (MFPA)						
Mesure transversale	272 833	218 475	191 543	345 820	31 366	2 238 626
Assistance technique						669 953
Réseaux de références						508 636
Structuration des filières agricoles mahoraises					31 366 €	31 366 €
Animation et gestion des filières d'élevage (hors Mayotte)	158 912	121 648	170 928	252 500		703 988
Animation et gestion des filières végétales (hors Mayotte)	113 921	96 827	20 615	93 320		324 683
Mesure en faveur de la filière banane*	32 269 149		96 309 096			128 578 244
% de chaque DOM	25,1%		74,9%			
Mesure en faveur de la filière canne-sucre-rhum*	18 214 758	162 997	5 299 759	51 096 615	0	74 774 129
% de chaque DOM	24,3%	0,2%	7,1%	68,4%	0,0%	
Industrie sucrière	13 971 000		1 066 000	44 163 000		59 200 000
ATCL	2 449 695	24 341	514 599	6 933 615		9 922 520
Transformation en rhum agricole	1 793 793	138 656	3 719 161			5 651 609
Mesure en faveur des productions végétales de diversification	6 198 831	314 284	3 653 424	20 324 010	3 315 291	32 876 766
% de chaque DOM	18,3%	0,9%	10,8%	60,2%	9,8%	
Aides en faveur des actions de promotion et de communication	169 621	70 270	0	95 865		335 757
Aide à la production de semences et plants	1 631	1 337	0	96 707		99 674
Aides à la mise en marché	4 561 714	165 155	3 057 061	16 615 703		24 399 632
Aides d'accompagnement des filières	1 404 426	40 022	596 364	3 388 441		5 429 252
Aides spécifiques à la filière plantes aromatiques à parfum et médicinales	61 440			191 258		252 698
Aides spécifiques à la Guyane	0	37 500	0	0		37 500
Diversification végétale de Mayotte	0	0	0	0	3 315 291	3 315 291
Mesure en faveur des productions animales	7 644 127	6 352 616	13 022 825	32 209 491	4 419 891	63 648 950
Primes aux éleveurs de ruminants	3 491 391	2 329 549	2 067 330	3 955 276	0	11 843 546
% de chaque DOM						0
ADMCA	3 103 510	1 960 273	1 651 448	2 842 657	0	9 557 888
PAB	318 643	294 322	361 924	967 350	0	1 942 239
PPR	69 238	74 953	53 958	145 270	0	343 419
Structuration des élevages et dispositif Mayotte	3 913 807	3 410 850	10 780 501	27 641 502	4 059 565	49 806 225
% de chaque DOM	7,9%	6,8%	21,6%	55,5%	8,2%	1
Importation d'animaux vivants	238 929	612 217	174 994	612 713	360 326	1 999 179
% de chaque DOM	12,0%	30,6%	8,8%	30,6%	18,0%	1
Total MFPA	64 599 428	7 048 372	118 476 648	104 039 900	7 766 548	303 109 754
Le régime d'approvisionnement spécifique (RSA)						
Mesure RSA	3 568 635	1 391 267	4 055 908	13 920 669	880 756	23 817 236
% de chaque DOM	15,0%	5,8%	17,0%	58,4%	3,7%	100,0%
Total POSEI 2023	68 168 064	8 439 639	122 532 556	117 960 569	8 647 304	326 926 990

Source : ODEADOM, ASP

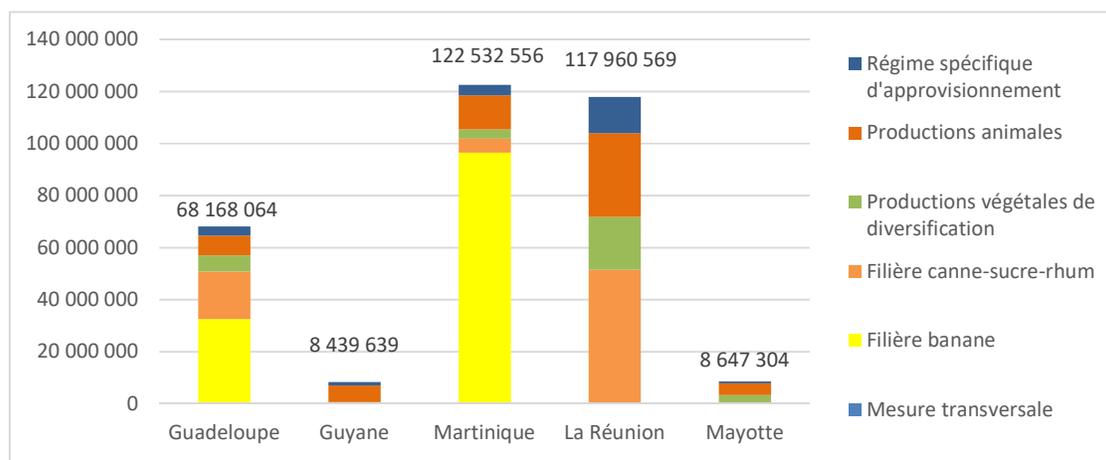
Les montants perçus par territoire sont présentés ci-dessous (ils n'intègrent pas les montants de la mesure 1 « Actions Transversales ») :

- Guadeloupe : 68 168 064 € ; -1,7% par rapport à 2022, expliqué en partie par la baisse de 18% du montant RSA ;
- Guyane : 8 439 639 € ; +2,0% par rapport à 2022 avec la hausse de 30% du montant d'aide pour la mesure Diversification végétale ;
- Martinique : 122 532 556 € ; - 2% par rapport à 2022 du au recul de 28% du montant versé à la mesure Diversification végétale ;

- La Réunion : 117 960 569 € ; +0,1% par rapport à 2022 avec le recul de 8% du montant RSA compensé par la hausse de 5% du montant versé à la mesure Diversification végétale ;
- Mayotte : 8 647 304 € ; +20,6% par rapport à 2022 porté par l'augmentation de 65% du montant de l'aide à la mesure Production animale.

Les grandes cultures destinées à l'expédition/exportation (canne et surtout banane) impactent fortement la répartition des aides POSEI entre les DOM.

Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2023, par DOM et par groupe de mesures (Euros)



Sources : ODEADOM, ASP

2 Bilan de performance du programme

2.1 Mesure 1 : Actions transversales

L'Assistance Technique a été essentielle pour la mise en œuvre du programme, offrant des ressources pour adapter les systèmes d'information et numériser les demandes d'aide, ce qui a été largement salué par les bénéficiaires du POSEI. Le montant total 2023 d'élève à 457 755 € dont l'essentiel est consacré aux adaptations des systèmes informatiques de l'office.

En parallèle, les Réseaux de Référence (dépenses exécutées à hauteur de 508 636 €) ont appuyé les travaux des comités sectoriels dans le développement des filières animales et végétales, favorisant la création de références technico-économiques. Bien que la mise en œuvre des réseaux pour les filières animales se poursuive en Réunion, Martinique et Guadeloupe, elle a été entravée en Guyane par le départ d'un technicien. Pour les filières végétales, le suivi est stable en Réunion et Martinique, mais perturbé en Guadeloupe, du fait de difficultés à mobiliser les moyens humains nécessaires à la réalisation des suivis. Un bilan positif a été enregistré en Guyane pour la première année. Le dispositif a permis avec la diffusion de nombreux supports d'information sur les systèmes d'élevage et les cultures (20 pour les systèmes d'élevage et 9 pour le végétale).

Enfin, les aides à l'animation et à la gestion des filières (dépenses exécutées à hauteur de 1 028 671 €) ont permis d'établir des conventions interprofessionnelles, visant à renforcer la souveraineté alimentaire par des objectifs et des programmes de travail clairs

2.2 Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane

Tableau 3 - Exécution financière de la mesure banane, tous DOM en 2023

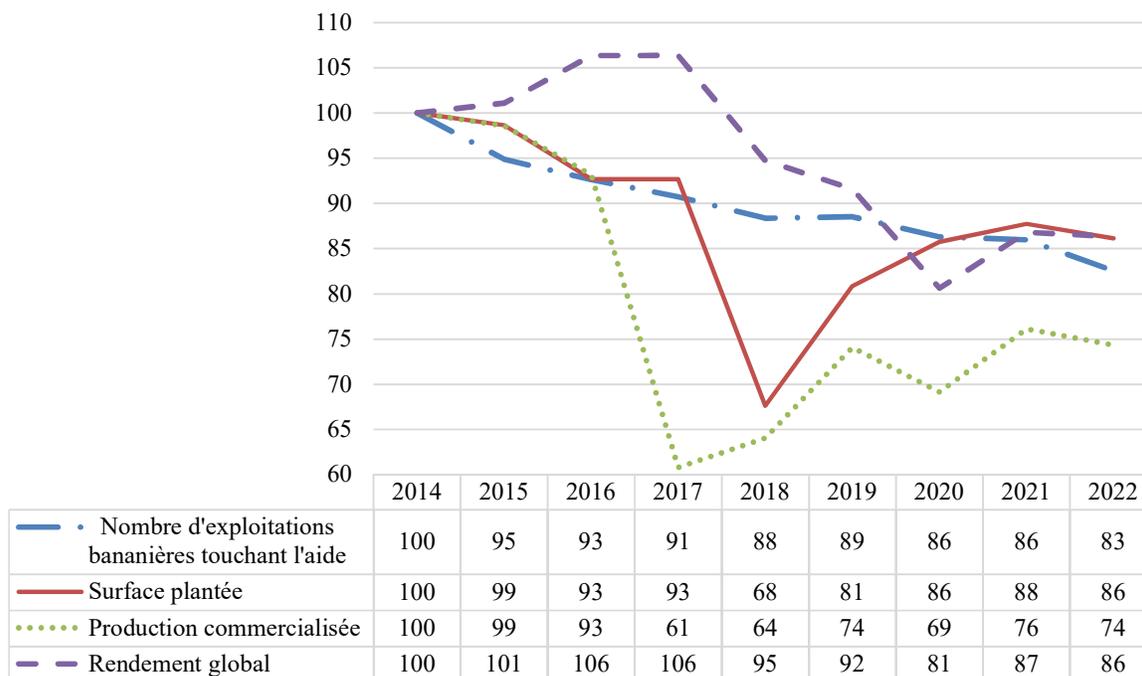
Montants en milliers €	2022	2023
Allocation	129 100	129 100
Montant payé	128 600	128 578
Réalisation (%)	99,61%	99,60%

Source : ODEADOM

En 2023, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « banane » était de 129,1 M€ et les montants payés ont atteint 128 578 244€ ; soit un taux d'exécution de 99,6 %. Le tonnage commercialisé présenté à l'aide a atteint 204 254 tonnes soit 0,6% de plus que l'année précédente. Le tonnage commercialisé pris en compte pour le calcul de l'aide, correspondant au tonnage commercialisé en 2022 et reconstitué, a atteint 238 894 tonnes soit 3,5% de plus qu'en 2021.

Enfin, 88% des exploitations ont touché 100% de leur droit à l'aide en 2023, contre 90% en 2022.

Figure 4 - Evolution des surfaces et productions de banane par année de campagne de commercialisation entre 2014 et 2022 en indice



Sources : ODEADOM, DAAF (les indices sont calculés sur la base 100 = valeur de la série en 2014)

L'objectif du programme visant au **maintien d'une masse critique d'exploitations et de tonnages** s'appuie sur 3 indicateurs :

- Le nombre d'exploitations bananières touchant l'aide ;
- Le tonnage annuel commercialisé ;
- La superficie en banane.

Un nombre de planteurs en diminution aux Antilles qui favorise l'augmentation de la surface des plantations.

Suivant la baisse tendancielle **du nombre de planteurs** de bananes bénéficiant de l'aide, qui couvre environ 99% des planteurs des Antilles, leur nombre a baissé entre 2022 et 2023 passant de 502 à 482 ; en lien avec le contexte démographique des Antilles : une population agricole vieillissante et une transmission difficile. Depuis les années 70, le nombre d'exploitations est en constante diminution, ce qui se traduit par une augmentation de la surface agricole moyenne. Cette dernière a progressé de près de 2% entre 2022 et 2023. Après le rebond qui a marqué l'année 2021, la production commercialisée est restée stable en 2022, malgré des événements climatiques impactant. Les évolutions de surface et du nombre d'exploitations, ainsi que le dispositif cercosporiose mis en place en 2020, témoignent du soutien qu'apporte le programme POSEI aux planteurs, contribuant ainsi au maintien de la filière aux Antilles.

Le programme POSEI contribue à ses objectifs de garantie de revenu équitable et de système de gestion durable.

L'objectif de **garantir un revenu équitable aux planteurs** s'appuie sur le suivi des prix unitaires de la banane sur le marché local et à l'export. Le manque de données de suivi et/ou d'études récentes sur le revenu des planteurs de bananes rend complexe l'analyse de cet objectif. Les représentants des filières locales affirment néanmoins que l'aide apportée par le POSEI est un complément indispensable aux revenus des planteurs,

permettant le maintien des exploitations et une compétitivité accrue sur le marché mondial, dans un contexte de négociation de prix de plus en plus tendu avec la grande distribution.

Enfin, l'objectif de **favoriser un système de gestion durable** repose sur le suivi des indicateurs du Plan Banane Durable 2, ainsi que sur le suivi de la superficie bananière mise en jachère. Le programme PBD 2 arrivant initialement à son terme en 2020 a été prolongé jusqu'à fin 2023. Les indicateurs de taux de sole bananière avec couverture permanente du sol et de Quantité de Substances Actives, dépassent largement les objectifs fixés sur les deux départements. Cette situation illustre les efforts faits par la filière afin de mieux prendre en compte les aspects environnementaux liés à leur activité. L'indicateur de taux d'azote organique dans la fertilisation a également progressé depuis 2018, du fait de campagnes de plantation importantes suite aux dégâts dans les parcelles liées aux cyclones de 2016 et 2017. L'évolution tendancielle de la **superficie en jachère** est en baisse de -2,8% par an sur la période 2014-2022 ; avec une fluctuation variable d'une année sur l'autre. Cet indicateur constitue une variable d'ajustement pour la filière ; il dépend des événements climatiques et de l'étalement nécessaire de la production. C'est pourquoi, depuis les cyclones de 2016 et 2017, la surface de jachère tend à se replier, au bénéfice des surfaces en production. Ainsi, l'aide POSEI étant octroyée aux planteurs ayant signé ce PBD, le programme contribue donc directement et favorablement à une gestion durable de la filière. En outre, le dispositif bio mis en place en 2018 contribue également à inciter au développement de la conversion des surfaces et à la production de bananes AB.

2.3 Mesure 3 : Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum

Tableau 4 - Exécution financière de la mesure canne-sucre-rhum tous DOM en 2023

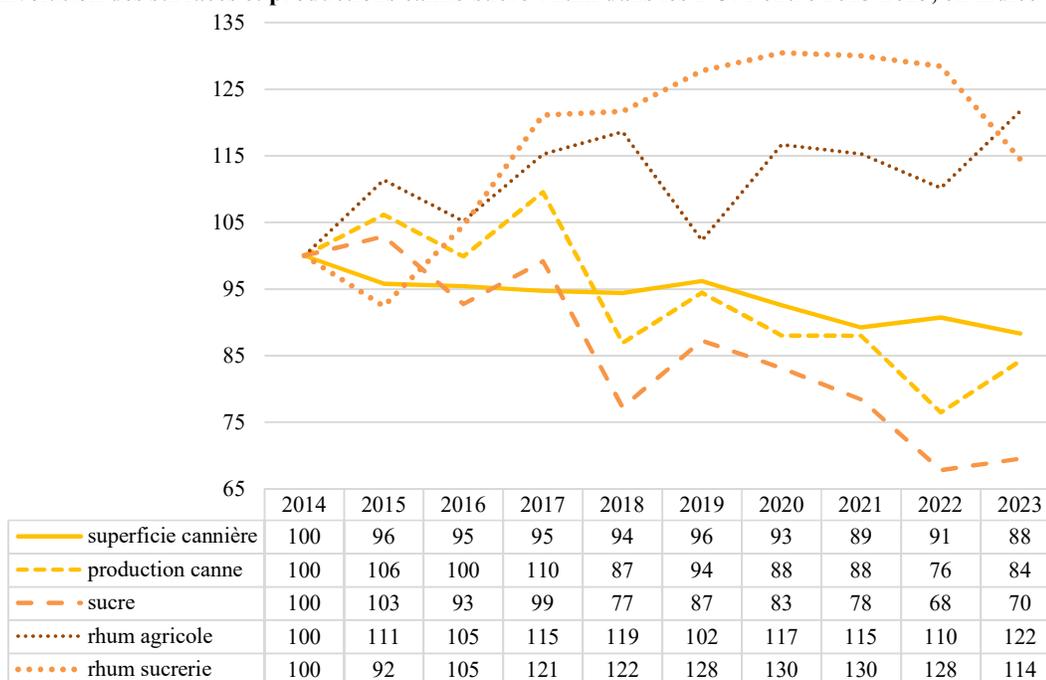
Montants en milliers €	2022	2023
Allocation	74 860	74.860
Montant payé	74 199	74 774
Réalisation (%)	99,0%	99,9%

Source : ODEADOM

En 2023, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « Canne-Sucre-Rhum » était de 74 860 000 €. Elle est stable depuis 2009. Les montants payés ont atteint 74 676 750 € et le taux d'exécution s'établit à 99,8%. Cette mesure se décompose en trois actions, ciblées vers les usines sucrières, les producteurs de canne et les distilleries.

La production de canne atteint 2 195 667 tonnes en 2023, soit une hausse de 10,1% par rapport à 2022. La production de sucre suit la même tendance avec une hausse de 2,5% par rapport à 2022, elle atteint 179 151 tonnes en 2023. Enfin, la production de rhum agricole suit la même évolution avec une hausse de 10,5% en un an et atteint 145 384 Hectolitre d'Alcool Pur en 2023.

Figure 5 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum dans les DOM entre 2015-2023, en indice



Sources : Données ODEADOM, AGRESTE et DAAF

Les indices sont calculés sur la base 100 pour la valeur de chaque série en 2014

Les principaux indicateurs de performance relatifs à la mesure 3 visent à suivre les volumes de production, les volumes aidés et les surfaces implantées, à l'échelle de l'ensemble des DOM et des départements.

La production de canne repart, portée par la Réunion, malgré le recul de la superficie plantée.

En 2023, la **superficie de canne** régresse légèrement par rapport à 2022 (-2,6 %), parallèlement à l'évolution tendancielle de ces 9 dernières années (-1,0% par an en moyenne).

Après la baisse de plus de 13% en 2022, la **production de canne** marque un rebond de 10,1% en 2023, à 2 195 667 tonnes. Les tendances sont à la hausse dans tous les départements à l'exception de la Guyane, mais la Réunion étant le principal producteur (65,4% de la production de canne en 2023), elle contribue significativement à l'évolution globale à l'échelle des quatre départements. La croissance de la production atteint 9,7% dans ce département, après une année de production particulièrement basse en 2022.

Le programme POSEI contribue à son objectif d'augmentation de production de sucre avec des volumes en hausse, portés notamment par la production réunionnaise.

Il en est de même pour le **sucre** dont la **production** indique une évolution positive mais moindre que celle de la production de canne : en 2023, elle atteint 179 151 tonnes soit 2,5% de hausse par rapport à 2022 ; en lien avec la hausse de 2,2% de la Réunion qui produit 77,6% du sucre de l'ensemble des DOM. Sur le long terme, la production de sucre est en repli tendanciel de 4,8% par an, en lien avec la baisse tendancielle de 3,7% par an des récoltes de canne depuis 2015.

Soutenue par le POSEI, la production de rhum progresse dans les DOM, avec des hausses des volumes de rhum agricole produits dans les Antilles.

L'industrie du rhum à la Réunion se caractérise par une **production de rhum de sucrerie** importante, produisant 71 % du rhum de sucrerie et 38 % de la quantité totale de rhum produit par l'ensemble des DOM. Par ailleurs, la fabrication globale de rhum est en hausse tendancielle de 3,6 % par an sur la période 2015-2023 sur ce territoire.

La filière rhum agricole est quant à elle davantage implantée en Martinique et en Guadeloupe, avec respectivement 64% et 34% des volumes produits en 2023. Entre 2022 et 2023, la **production de rhum agricole** a augmenté de 4,1% en Martinique et de 23,1% en Guadeloupe. Les tendances de long terme demeurent positives sur la période 2015-2023 : +0,5 % en Martinique et +1,6 % en Guadeloupe.

Si de manière tendancielle, on observe un repli global des récoltes de canne (-3,7 % par an sur la période 2015-2023) et, donc, des volumes de sucre produits (-4,8 % par an), l'importance de la mesure 3 pour le maintien de la filière est très largement admise par les bénéficiaires de celle-ci. Seules les productions de rhum totale et agricole ont progressé de manière tendancielle entre 2015 et 2023 (respectivement de 1,8 % et de 0,8 %). Au demeurant, si le programme ne permet pas de faire progresser certains indicateurs, il limite leur érosion.

Au regard de l'évolution à long terme des surfaces sous canne, des volumes récoltés, des volumes de sucre produits et des volumes de rhum agricole distillés, **le soutien du POSEI contribue largement à l'atteinte des objectifs de la mesure 3**. Les fluctuations observées sont principalement liées aux conséquences d'évènements conjoncturels et/ou climatiques.

2.4 Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification

Le montant total payé en 2023 est de 33 869 804 €, soit une baisse de 2,8% en un an. L'évolution tendancielle est cependant en hausse annuelle de 4,6% depuis 2015. Cette baisse annuelle des crédits s'inscrit dans une évolution contrastée des volumes aidés avec une baisse de 8,6% des volumes aidés à la commercialisation hors région de production (HRP) sur un an et une hausse de 12,8% des volumes aidés à la commercialisation locale. Par ailleurs, ces volumes indiquent une évolution tendancielle à la hausse, de 3,5% par an depuis 2015 semblant indiquer le maintien de la dynamique de structuration de la filière pour l'année 2023. Les paiements des aides à l'accompagnement, mesure directement liée à l'activité et au dynamisme des structures collectives, diminuent légèrement de 0,8% en une année tout en maintenant une hausse tendancielle de 7,1% par an.

Tableau 5 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification, tous DOM en 2023

Montants en milliers €	2023	Évolution 2023-2022 (1 an)	Évolution tendancielle 2015-2023
Montant FEAGA	15 167	2,4%	1,6%
Montant CIOM	18 703	-6,7%	7,3%
Montant total	33 870	-2,8%	4,6%
Taux d'exécution	99,8%	0,3%	0,7%

Sources : ODEADOM | ASP

Le programme POSEI contribue à son objectif de maintenir, voire d'accroître, les quantités produites, malgré un recul des volumes aidés dans les Antilles.

Les filières de diversification végétale demeurent actives et dynamiques au sein du paysage agricole des DOM. L'évolution des volumes fruits et légumes aidés entre 2022 et 2023 dans le cadre de la commercialisation locale des productions est en hausse de 12,8%. Son évolution tendancielle annuelle est positive, à 3,5% sur la période 2015-2023. Cependant, les situations restent très contrastées en fonction des DOM, avec un accroissement de la production aidée relativement important en Guyane (+13,4%) et des difficultés plus marquées dans les Antilles, en particulier en Martinique (-24,1%). Si les volumes aidés sont en croissance, la production végétale totale des territoires, elle, recule. Les volumes produits dans les DOM ont ainsi diminué de 4,6 % en un an (Agreste), principalement en raison de baisses de 10,4 % de la production de légumes et de 37 % de celle de fruits en Guyane en 2023.

L'évolution tendancielle annuelle de la production de fruits et légumes des DOM est en recul de 1,5% par an depuis 2015. L'année 2023 aura notamment été marquée par des aléas climatiques et sanitaires. La Guadeloupe a subi des dégâts matériels dus aux tempêtes Tami et Philippe et souffre toujours d'un système d'irrigation défectueux. La Martinique a connu de grandes difficultés liées à une période de sécheresse marquée, puis des pluies importantes qui ont favorisé la prolifération de maladies fongiques, avec un impact très significatif sur les productions. La Guyane et Mayotte ont aussi souffert de la sécheresse. L'absence d'épisode cyclonique à la Réunion a permis un accroissement important des productions (augmentation de 24,0% en un an des volumes de fruits et légumes aidés à la commercialisation locale).

La dynamique de structuration pour les filières végétales se maintient grâce à un programme POSEI adapté pour chaque territoire malgré un fort recul en Martinique.

L'objectif de structuration des filières en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché, ainsi que le regroupement des producteurs dans des structures collectives organisées et reconnues se maintient avec une consommation des aides à l'accompagnement chiffrée en 2023 à 5 429 253 €, soit une légère baisse de 0,8% par rapport à 2022. Cet objectif est pleinement atteint avec des volumes aidés en progression, (+12,8% en 2023) illustrant une meilleure structuration des filières. A la Réunion les volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre du soutien à la commercialisation des productions locales sont en nette hausse comme évoqué plus haut, malgré la disparition de la coopérative dédiée au bio, et faisant reculer le nombre total d'adhérents aux structures agréées de 18 membres. Pour les autres territoires, le constat est plus mitigé. Le POSEI a tout de même permis d'augmenter les volumes produits, et à fortiori les volumes écoulés sur le marché local, à l'exception de la Martinique où la baisse de 24,1% est notamment liée à la diminution de 7,6% du nombre totale d'adhérent (2023 : 195 adhérents). La mobilisation croissante des aides au transport local (+33,8% en Guyane en un an) et à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane (+31,6%) marque un progrès dans la recherche d'aides adaptées au contexte local.

Tableau 6 - Indicateurs de mise en œuvre de la mesure Productions végétales de diversification, tous DOM en 2023

Indicateurs*		2023	Evolution 2022-2023 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2015-2023
Aide à la commercialisation locale	Volume de fruits et légumes aidé (tonnes)	45 348	12,8%	3,5%
	Volume de fleurs et plantes aidé (tonnes, 1000 tiges en 2018)	5 086	4,3%	7,2%
	Nombre de bénéficiaires	1 041	23,0%	1,3%
Aide à la transformation	Tonnages aidés (t)	5 999	18,8%	3,4%
	Nombre de bénéficiaires	22	46,7%	2,3%
Aide à la commercialisation hors région de production	Tonnages aidés (t)	6 015	-8,6%	-0,3%
	Nombre de bénéficiaires	16	-36,0%	-2,2%

Sources : ODEADOM

*seuls 3 indicateurs sont présentés, le tableau des indicateurs complet est présenté dans le rapport

L'élargissement des circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés, présente des résultats mitigés avec des baisses significatives pour certaines filières et certains DOM.

Les tonnages aidés dans le cadre de la commercialisation hors région de production connaissent sur un an une baisse de 8,6%, principalement due à une chute de ces volumes en Martinique (-19,1% en un an) et à la Réunion (-15%). Les tonnages aidés sont en baisse tendancielle annuelle de 0,3% sur la période 2015-2023. Les opérateurs indiquent que ces aides à l'exportation sont essentielles en raison d'économie d'échelles limitées et de l'éloignement des DOM.

2.5 Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales

Sur la campagne FEAGA 2024, le montant total versé au titre de la mesure en faveur des productions animales s'élève à 63 648 950 €, soit une augmentation de 1,0 % par rapport à la campagne FEAGA 2023, soulignant une évolution tendancielle annuelle en hausse de 1,8 % depuis 2016. Cette dynamique est portée par l'aide à la structuration de l'élevage, qui enregistre une croissance de 2,6 % sur la campagne POSEI 2023 par rapport à 2022 et de 1,8 % en moyenne annuelle depuis 2015. En 2023, elle atteint 49 806 225€, soit 78,3 % de la mesure. Cette croissance est due à l'essor de la structuration de la filière avicole, dont les aides augmentent de 9,6 % chaque année depuis 2015, atteignant 13 931 825€, soit 28 % du total des aides. À l'inverse, la production bovine recule dans les DROM. Les aides à la structuration de l'élevage pour la filière bovine diminuent de 0,1 % en moyenne depuis 2015 et s'élèvent aujourd'hui à 7 768 482 €. Cette tendance est confirmée par la baisse de consommation des crédits alloués aux primes animales. Ce dispositif, dont 97 % des crédits sont alloués au secteur bovin, enregistre une baisse de 6,7 % par rapport à 2022 et de 3,2 % sur une tendance de huit ans.

Tableau 7 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions animales, tous DOM en 2023

Montants en milliers €	2023	Pourcentage	Évolution 2023-2022 (1 an)	Évolution tendancielle 2015-2023
Primes animales	11 844	18,6%	-6,7%	-3,2%
Dont Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant	9 557	79,3%	-5,0%	-3,6%
Dont Prime à l'abattage	1 942	17,6%	-13,3%	-1,5%
Structuration de l'élevage	49 806	78,3%	2,6%	3,4%
Dont la filière porcine	10 389	20,9%	-6,1%	4,4%
Dont la filière avicole	13 931	28%	5,6%	9,6%
Dont la filière bovine	7 768	15,6%	-4,6%	-0,1%
Importation animaux vivants	1 999	3,1%	2,0%	-0,3%
Montant total	63 649	100%	1,0%	1,8%

Source : ODEADOM

Une filière bovine en difficulté sur l'ensemble des territoires suite à des forte décapitalisations

En 2023, la filière bovine dans les départements d'outre-mer a connu un recul marqué. En Guadeloupe (971), les aides à la structuration ont chuté de 41,6% par rapport à 2022, tandis que les primes animales ont baissé de 5,1%. Le nombre de têtes a fortement diminué de 28,8%, et les abattages ont enregistré une baisse de 11,6%. La tendance est également à la baisse sur une plus longue période, avec une diminution de 7,3% du cheptel entre 2015 et 2023. Les vols récurrents, les attaques de chiens divagants et la présence de la gale sont des éléments qui conduisent certains éleveurs à renoncer à poursuivre leur activité. En Guyane (973), les tendances sont similaires, avec une baisse de 6,9% des aides à la structuration, une diminution de 10,70% des primes animales, et une baisse notable de 15,9% du nombre de têtes sur un an. À La Réunion (974), bien que les baisses soient plus modérées, on observe une diminution de 5,6% du cheptel bovin et de 1,50% des primes animales.

Ces baisses généralisées reflètent des défis structurels communs, tels que les conditions climatiques défavorables, et les coûts de production élevés avec l'importation de céréales pour l'alimentation. Le contexte d'inflation est à l'origine de l'augmentation des couts. Par ailleurs La filière est confrontée à des enjeux cruciaux d'amélioration technique et de gestion des pâturages, alors que la pression foncière limite l'accès aux terres pour le pâturage.

	Valeur 2023	Evolution 2022-2023 (1 an)	Evolution tendancielle 2015-2023
Abattages Guadeloupe (t.e.c.)	1 153	-11,60%	-3,80%
Abattages Martinique (t.e.c.)	687	-4,6%	-5,2%
Abattages Guyane (t.e.c.)	482	-5,70%	0,70%
Abattages La Réunion (t.e.c.)	1 506	0,10%	-0,80%

Source : ODEADOM

La filière volaille de chair en pleine croissance dans les DROM

Contrairement à la filière bovine, la filière volailles de chair, connaît une dynamique positive en 2023 dans les DROM comme chaque année. En Guadeloupe, les montants versés à cette filière ont connu une augmentation significative de 42 %, illustrant une hausse des volumes d'abattage et un développement des activités coopératives. À La Réunion, une hausse de 5,9 % des montants versés reflète également une tendance favorable. Au cours de la période 2016-2023, la production avicole a affiché une croissance annuelle de 4,6 % en Guadeloupe, 30 % en Guyane, et 4 % à La Réunion, soutenue par des investissements dans des infrastructures modernes et une meilleure structuration des filières. En Guyane, les aides pour l'aviculture montrent une forte demande, tandis qu'à Mayotte, le soutien a augmenté de 47 % en 2023 permettant d'atteindre 495 128kg de carcasses de volaille.

La filière avicole reste malgré tout en partie dépendante des importations, notamment d'œufs à couver et/ou de poussins d'un jour, bien que ces importations commencent à diminuer. En 2023, les aides à l'importation de poussins ont diminué de 1,6% par rapport à 2022 et 7,5% en 8 ans. Ces chiffres soulignent l'investissement des filières dans des couvoirs car l'évolution tendancielle sur 8 ans des montants versés est en hausse de 13,5% pour les œufs à couver.

	Valeur 2023	Evolution 2022-2023	Evolution tendancielle 2015-2023
Abattages Guadeloupe (t.e.c.)	1 350	3,80%	4,60%
Abattages Martinique (t.e.c.)	1 897	-2,30%	2,30%
Abattages Guyane (t.e.c.)	700	na	30,00%
Abattages La Réunion (t.e.c.)	20 683	3,20%	3,80%
Abattages relatif à l'aide à la commercialisation Mayotte – (Kg)	495 128	37%	Na

Source : ODEADOM

La filière porcine résiliente face à aux enjeux et économique

La filière porcine parvient à se maintenir malgré un contexte économique marqué par l'inflation. En Guadeloupe, seul territoire en recul pour cette production, les aides à la filière ont baissé de 10,9 % par rapport à 2022. Toutefois, certains signes positifs apparaissent, comme la reprise des aides à l'importation de porcelets (32 401 € IAV versés en 2023). En Guyane, les contraintes climatiques, notamment la sécheresse, ont également impacté la filière porcine, entraînant une réduction du cheptel. Cependant, les aides à la filière ont augmenté de 26,1 %, témoignant des efforts de revitalisation malgré les difficultés structurelles.

À La Réunion et en Martinique, les aides dédiées à la production porcine restent stables, bien qu'une baisse de 12 % soit observée en Martinique. La filière fait néanmoins face à plusieurs défis, dont le prix élevé des terres et des obstacles administratifs pour les nouveaux éleveurs. La hausse des coûts de production, en raison de l'augmentation des prix des aliments, complique également la situation, forçant le secteur à s'adapter pour assurer sa viabilité à long terme.

	Valeur 2023	Evolution 2022-2023	Evolution tendancielle 2015-2023
Abattages 971 (t.e.c.)	1 066	-14,0%	-3,0%
Abattages 972 (t.e.c.)	1 113	-12,3%	0,3%
Abattages 973 (t.e.c.)	448	-5,3%	1,5%
Abattages 974 (t.e.c.)	11 599	0,4%	0,5%

Source : ODEADOM

2.6 Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement

Lors de l'exercice financier FEAGA 2024, un montant de 23 817 236 € a été versé au titre du RSA. Cette aide étant payée au fil de l'eau, ce montant se répartit entre des versements relatifs au programme POSEI 2023, à hauteur de 3 952 554 €, et au programme POSEI 2024, à hauteur de 19 864 682 €. L'allocation budgétaire attribuée à la mesure « RSA » étant de 26 900 000 €, le taux d'exécution du FEAGA 2023 pour cette mesure est de 88,5 %.

Le montant total payé au titre de la campagne POSEI 2023 s'élève à 25 664 462 € soit 2,7 % de moins qu'en 2022.

Origine UE		2023	% de l'enveloppe	Evolution 2022-2023	Evolution tendancielle annuelle 2015-2023
Tous DOM	Quantités réalisées (t)	322 670	100%	-1,5%	-0,4%
Guadeloupe	Quantités réalisées (t)	57 453	18%	-5,5%	0,1%
Martinique	Quantités réalisées (t)	39 596	12%	0,9%	-3,7%
Guyane	Quantités réalisées (t)	10 556	3%	-23,7%	0,7%
La Réunion	Quantités réalisées (t)	208 563	65%	0,5%	0,0%
Mayotte	Quantités réalisées (t)	6 502	2%	3,7%	-1,8%

Source : ODEADOM

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement a pour premier objectif de **permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité, diversifiées, et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie, afin de distribuer des rations équilibrées**, ainsi que de **fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à un environnement régional voir international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres**. Avec plus de 330 000 tonnes de matières premières importées destinées à l'alimentation animale, le dispositif joue un rôle majeur dans l'approvisionnement des filières animales ultramarines. Ce dispositif permet l'acheminement de matières premières diversifiées et d'assurer la production d'aliments adaptés aux besoins des éleveurs locaux dans chaque DOM. La fourniture d'aliments du bétail adaptés aux besoins des animaux constitue la base nécessaire au développement des cheptels d'animaux et des volumes de viande.

Le RSA vise également de **permettre aux industries de transformation des DOM d'importer des matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine**. Cet objectif s'appuie sur différents indicateurs, dont le nombre d'employés des opérateurs, des IAA ainsi que des volumes et quantité de produits transformés et réexportés. Le RSA permet de significativement soutenir l'industrie agroalimentaire dans les DOM tant en matière d'approvisionnement en matière premières que d'emploi. En revanche l'effet du RSA sur les exportations est plus mesuré compte tenu de la faible proportion de volumes réexpédiés sur le total de volumes importés. Le RSA joue un rôle significatif dans l'approvisionnement de certaines matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire.

Enfin le RSA a pour objectif de **permettre le développement de productions maraîchères et horticoles nouvelles à partir de plants et semences certifiées**. Le niveau d'atteinte de cet objectif est plus difficilement mesurable dans la mesure où seul un opérateur en bénéficie pour cette activité et les volumes sont en baisse continue. Les volumes de plants certifiés bénéficiant du RSA sont passés de 156 tonnes en 2022 à 104 tonnes en 2023.